

# Charte d'accueil de L'échatppée belle aux Charmilles

Septembre 2026



## Accueil

Vos chats seront accueillis à la pension sur rendez-vous, et hébergés en espace commun dans les meilleures conditions de confort et d'hygiène possible. Nous nous engageons à leur apporter les soins les plus attentifs et affectueux.

En cas de modification d'un rendez-vous, merci de prévenir à l'avance.

## Vaccinations impératives

Tous les pensionnaires doivent être identifiés soit par puce, soit par tatouage. La carte icad doit être fournie pour la durée du séjour.

Les pensionnaires doivent être à jour des vaccins pour le Typhus, le Coryza et la Leucose. *(vignettes collées sur le carnet de santé avec 12 mois maximum entre les deux derniers rappels de vaccins. Dans le cas contraire, la reprise complète du schéma vaccinal sera exigée).* Une photo du carnet de santé sera exigée lors des réservations pour justifier des dates de vaccin.

**Le vaccin contre la rage** n'est pas obligatoire sauf si votre chat a voyagé ou s'il a été adopté hors de France.

Les pensionnaires doivent être vermifugés dans les 3 mois précédent leur séjour et avoir reçu un traitement antiparasitaire. L'échatppée belle aux Charmilles décline toute responsabilité si votre chat a des parasites lors de son séjour, qui serait dû au fait que le traitement n'aura pas été efficace.

Tout chat non à jour de ses vaccins et non vermifugé ne pourra être accueilli.

Le carnet de santé est à fournir pour la durée du séjour.

Tous les chats de plus de 6 mois doivent être stérilisés, qu'ils soient mâle ou femelle.

En cas de traitement médical, les médicaments seront administrés si le chat est coopératif et uniquement sur présentation de l'ordonnance du vétérinaire. Le propriétaire doit fournir la quantité suffisante de médicaments pour couvrir la durée du séjour ou du traitement.

## Clause d'information et de non-responsabilité – Risques sanitaires en collectivité

Pour des raisons de sécurité sanitaire, la pension n'accepte pas les chats porteurs du FIV (virus de l'immunodéficience féline), du FeLV (leucose féline), ni ceux atteints de toute maladie immunodépressive, chronique ou non, incompatible avec la garde en collectivité. De même, les chats présentant des antécédents de conjonctivite herpétique, qu'elle soit chronique ou occasionnelle, ainsi que toute autre affection virale latente ou potentiellement contagieuse pour les autres pensionnaires, ne peuvent être admis en pension.

Dans l'intérêt de votre chat, une attestation de bonne santé et de compatibilité avec la garde en collectivité peut être exigée par la Pension-féline de « L'escapade des Charmilles », notamment si votre chat a des besoins spécifiques liés par exemple à son âge (chat sénior ou jeune chat) ou autre (chat diabétique, chat anxieux). Votre vétérinaire saura vous conseiller au mieux. Dans certains cas, il est préférable d'envisager un mode d'hébergement alternatif (garde à domicile).

## Clause de transparence et engagement du propriétaire

Le propriétaire s'engage à signaler en toute transparence tout antécédent médical ou toute pathologie, qu'elle soit chronique ou non, connue avant l'admission de son animal.

Il doit aussi s'assurer au préalable auprès de son vétérinaire que l'état de santé de son chat est **compatible avec un hébergement collectif en pension, selon les conditions proposées par « L'échatppée belle aux Charmilles »** (Voir rubrique précédente « Conditions d'hébergement »).

Nous nous réservons le droit de refuser chat qui ne présenterait pas les garanties sanitaires suffisantes ou qui se révélerait malade ou contagieux à son arrivée.

En cas de problème de santé lors du séjour, il sera conduit soit chez son vétérinaire habituel, soit chez le vétérinaire référent de la pension, selon les disponibilités et le degré d'urgence. Tout déplacement chez le vétérinaire référent sera facturé 10€. Les déplacements chez le vétérinaire habituel du chat seront facturés 15€.

Notre vétérinaire référent est le Dr Tanghe, qui officie au 72 rue du 8 mai 1945 à Salouël.

En cas d'urgence le propriétaire donne tout pouvoir à l'échatppée belle aux Charmilles pour faire soigner son chat au plus vite.

Dans tous les cas, le propriétaire s'engage à rembourser dès que possible les frais engagés (déplacement – consultation vétérinaire – soins d'urgence - traitement) sur présentation des justificatifs, par virement bancaire ou chèque. Concernant les suites de soins, le devis du vétérinaire ayant pris en charge le chat devra être approuvé et signé par le propriétaire, et réglé par le moyen de paiement de son choix.

L'échatppée belle aux Charmilles ne pourra être tenue responsable pour tout accident ou maladie de nature imprévisible (crise cardiaque, maladie liée à la vieillesse, blessure, perte de poids..).

En cas de décès du chat durant son séjour, une autopsie sera réalisée par le vétérinaire et le compte-rendu sera adressé au propriétaire.

## Sociabilité

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter un chat qui se montrerait agressif ou trop craintif à l'égard de l'homme ou des autres pensionnaires et qui ne se laisserait pas approcher.

Le propriétaire s'engage en outre à indiquer sur la fiche « Chat » toute information pertinente quant au comportement de son chat (agressivité, ouvreur de porte, fugueur, maladies chroniques, allergies notables...)

En cas d'incompatibilité temporaire avec un autre pensionnaire, une zone d'isolement est prévue le temps que les deux chats s'habituent l'un à l'autre.

## Nourriture

Le propriétaire doit fournir la nourriture habituelle de son chat, afin de ne pas changer son régime alimentaire, en quantité suffisante pour le séjour. En cas de manque de nourriture, nous lui fournirons des croquettes de qualité premium à raison de 2€ par jour.

La pension fournit aux chats des friandises « catifaction » avec l'accord du propriétaire.

Les chats ont accès en permanence à des fontaines à eau ainsi qu'à des gamelles d'eau renouvelées régulièrement.

## Séjour

Les pensionnaires seront câlinés tous les jours et nous passerons plusieurs fois par jour du temps pour jouer avec eux.

Ils seront brossés autant que nécessaire. Le propriétaire doit fournir sa brosse habituelle.

## Hygiène et Maladies

Les locaux de « *L'échatpée belle aux Charmilles* » sont nettoyés et désinfectés tous les jours et autant que nécessaire, selon un protocole d'hygiène visé par notre vétérinaire et consultable en ligne. Nous utilisons les produits vétérinaires AXIENCE (Bactéricides, fongicides, virucides). Ces produits sont hautement désinfectants et sont homologués.

Malgré ces mesures sanitaires rigoureuses, la garde en collectivité comporte toujours un risque résiduel de contagion ou de transmission de virus, bactéries ou parasites, inhérent à la vie en groupe. Ce risque, bien que faible, ne peut être totalement éliminé. En conséquence, la pension féline « *L'Escapade des Charmilles* » ne saurait être tenue responsable de l'apparition d'allergies, eczémas ou toute autre maladie qui pourrait survenir pendant et après le séjour du chat.

Le propriétaire reconnaît avoir été informé de cette éventualité et l'accepte en toute connaissance de cause, en faisant confiance au professionnalisme et au sérieux de la pension.

**IMPORTANT :** *Certaines maladies peuvent être présentes depuis des mois, voire des années dans l'organisme de certains chats, sans pour autant que celui-ci en affiche des signes cliniques. « L'échatpée belle aux Charmilles » ne pourra notamment pas être tenue responsable des maladies telles que la Péritonite Infectieuse Féline (PIF), le FIV (sida du chat), la Leucose, ou encore certaines formes chroniques de coryza, insuffisances rénales ou hépatiques, teigne, ou toute autre maladie s'y référant. Que ces pathologies apparaissent pendant ou après le séjour.*

## Responsabilité

L'échatpée belle aux Charmilles met tout en œuvre pour accueillir les chats en toute sécurité. Le propriétaire reconnaît cependant la nature imprévisible du chat qui empêche la pension d'exercer un contrôle total sur ses actes. La présence de plateformes et de zones de repos en 3D dans la pension impliquent l'acceptation par le propriétaire de risques inhérents à leur utilisation par son chat.

L'échatpée belle aux Charmilles ne saurait en outre être tenue responsable pour toute blessure due à l'utilisation des plateformes, ou toute blessure causée par un autre pensionnaire.

## Espace extérieur

Le propriétaire du chat décide ou non de laisser son chat accéder à l'espace extérieur (quand la météo le permet).

Cet espace est entièrement sécurisé et clos et contient des installations permettant aux chats de jouer ou de se reposer.

En accordant l'accès à cet espace à son chat, le propriétaire est conscient du risque présent lorsque le responsable de la pension ouvre la porte de cet espace pour s'y rendre.

## Réservation et paiement

Toute réservation n'est effective qu'à réception des fiches « Client » et « Chat » dûment complétées et signées, de la photo du carnet de santé attestant des vaccins et des arrhes.

En cas d'annulation à moins de 15 jours de la date d'arrivée, les arrhes ne seront pas remboursables, sauf en cas de décès du chat sur présentation d'une attestation du vétérinaire.

Le paiement se fera par virement bancaire, en chèque ou en liquide, à la convenance du propriétaire.

## Durée du séjour

Le propriétaire s'engage à respecter la durée de séjour réservée. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, l'intégralité du séjour sera due car la place était réservée pour son chat.

En cas de prolongation du séjour, nous devons être tenus au courant assez tôt afin d'estimer si nous sommes en capacité de l'accepter.

Tout chat non repris après un délai de 8 jours suivant la fin de son séjour, et sans nouvelle de son propriétaire sera considéré comme abandonné. L'échatpée belle aux Charmilles sera dans l'obligation de prendre les dispositions nécessaires relatives aux abandons d'animaux (Art. 521.1 du code pénal) et d'entamer des poursuites contre le propriétaire pour mettre en recouvrement les frais inhérents à cette situation. La pension pourra en outre disposer librement du chat considéré comme abandonné.

## ACCEPTATION DES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITE

Le propriétaire s'assurera que les conditions d'hébergement conviennent à leur(s) chat(s) lors d'une visite préalable de « L'échatpée belle aux Charmilles » : visite sur les lieux de la Pension-Hôtel au 22 rue des Charmilles, 80480 Salouël.

Une fois cette visite effectuée et validée, le propriétaire décharge de toute responsabilité la pension si son animal parvenait à s'échapper, en détériorant les installations ou en se faulant malgré toutes les précautions et la vigilance de « L'échatpée belle aux Charmilles ». Le propriétaire a bien conscience qu'il interdit à son assureur de se retourner contre le bénéficiaire de cette décharge, notamment en ce qui concerne la responsabilité qui serait susceptible d'être recherchée pour ce cas présent.

Les propriétaires certifieront sur le contrat de garde connaître et agréer les installations en leur état actuel.

### Photos et vidéos

Nous faisons au mieux pour vous envoyer régulièrement photo(s) et vidéo(s) de votre compagnon. Nous aimons photographier et filmer les facéties des petits pensionnaires qui séjournent à la pension. C'est toujours un moment très agréable pour nous tous et nous attachons la plus grande importance à la qualité et à l'esthétisme des photos envoyées. Toutefois, c'est votre chat qui décide si c'est ou non le bon moment.

Lors des périodes de grande fréquentation de la pension, **(vacances scolaires et ponts)**, nous nous engageons à vous envoyer des nouvelles du séjour de votre chat via WhatsApp, **deux fois par semaine et au minimum une fois pendant toute la durée du séjour (selon la durée)**.